

COMMUNE DE PINS-JUSTARET**ARRETE N° 2023-01-AGP****RELATIF AU PERMIS DE DETENTION
D'UN CHIEN DE 2^{ème} CATEGORIE**

Le Maire de Pins-Justaret,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

Vu le Code Rural, notamment les articles L.211-11 à L.211-28, R.211-3-1 à R.211-7 et D.211-3-1 à D.211-5-2,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008,

Considérant l'évolution actuelle de la législation sur les chiens classés comme dangereux,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre un arrêté de détention d'un chien de 2^{ème} catégorie,

Considérant que la chienne de race STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAIN nommée de naissance SUN.

Identifiée par puce électronique n° 250269610153372

Née le : 26/08/2021

Inscription au livre des origines :

Détenteur : Monsieur GONZALEZ Jérôme

Domiciliée : 7 avenue de Roquettes – 31860 PINS-JUSTARET

Dont l'âge est supérieur à 12 mois

Considérant que la chienne SUN détenue par Monsieur GONZALEZ Jérôme a été soumise à l'évaluation comportementale définie à l'article L.211-13-1 II du Code Rural,

Considérant que lors de l'évaluation comportementale effectuée le 20/06/2022, la chienne a été classée en niveau 1/4 par le Dr SOLATGES Chloé, 52 Chemin de Barcelone 31470 SAINT LYS.

Considérant que Monsieur GONZALEZ Jérôme est titulaire de l'attestation d'aptitude délivrée le 25/05/2022 par la formatrice Mme CLAUZADE Céline – 15 Lotissement sourdeval 31470 Saint Lys définie à l'article L.211-13-1 I du Code Rural,

Considérant que l'attestation d'assurance établie au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurance MUTUELLE DE POITIER ASSURANCES, 151 boulevard Carnot 47000 AGEN est valable jusqu'au 04/02/2023. Numéro de contrat : 112597371.

Considérant que la vaccination antirabique de cette chienne a été effectuée le 04/01/2023 par le Dr MASCHIETTO Morgane – Clinique vétérinaire - 6 Impasse Louis Pasteur 31120 Pinsaguel.

Considérant qu'en conséquence, il peut être délivré à Monsieur GONZALEZ Jérôme un permis de détention pour sa chienne,

ARRETE

ARTICLE 1er

Un permis de détention est délivré à M. GONZALEZ Jérôme demeurant 7 avenue de Roquettes 31860 PINS-JUSTARET :

Pour la chienne de race AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

Née le : 26/08/2021

N° d'identification : 250269610153372 puce implantée le 03/11/2021.

Nommé SUN

Classée en 2ème catégorie.

ARTICLE 2

La date de délivrance de ce permis de détention est mentionnée sur le passeport de ce chien.

ARTICLE 3

En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

ARTICLE 4

Le présent arrêté entrera en application dès sa transmission à la sous-préfecture de Muret et sa notification à Monsieur GONZALEZ Jérôme.

Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Fait à PINS-JUSTARET, le 05 janvier 2023

Le Maire,

Philippe GUERRIOT



Notifié le :
Signature